



De la séance ordinaire du comité exécutif de la Communauté métropolitaine de Québec tenue, le 17 juin 2021, à 11 h 30, via Teams.

Sont présents :

M. Guy Dumoulin, conseiller à la Ville de Lévis
M. Pierre Lefrançois, préfet de la MRC de La Côte-de-Beaupré
Mme Marie-Josée Savard, conseillère à la Ville de Québec

Sont également présents :

Mme Myriam Poulin, secrétaire corporative
Mme Caroline Brodeur, directrice générale et trésorière
M. Denis Jean, directeur général adjoint de l'aménagement du territoire, du transport et de la mobilité (*à titre d'invité*)

Sont absents :

M. Régis Labeaume, maire de la Ville de Québec, président
M. Gilles Lehouillier, maire de la Ville de Lévis, vice-président

En l'absence du président et du vice-président de la CMQ, M. Guy Dumoulin ouvre et préside la séance. Il est constaté le quorum.

Adoption de l'ordre du jour

Résolution n° E-2021-68

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour avec la modification suivante :

- Reporter le point 4DG) 2 – Ressources humaines – Gestion de la performance.

Adoptée à l'unanimité

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 20 mai 2021

Résolution n° E-2021-69

- Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 20 mai 2021.

Adoptée à l'unanimité

Assurance responsabilité des administrateurs et dirigeants - Mandat à AON

Résolution n° E-2021-70

- Accorder un mandat à la firme AON afin qu'elle procède à un appel d'offres sur invitation pour le choix d'une police d'assurance responsabilité des administrateurs et des dirigeants.

Référence : Rapport décisionnel du 17 juin 2021
Responsable : Direction générale

Adoptée à l'unanimité

Ressources humaines – Adoption de la Politique encadrant le télétravail

Résolution n° E-2021-71

- Adopter la Politique encadrant le télétravail, datée de juin 2021.

Référence : Rapport décisionnel du 17 juin 2021
Responsable : Direction générale – Ressources humaines

Adoptée à l'unanimité

Ressources humaines - Zones inondables – Modification de la date d'entrée en fonction de la géomorphologue-hydraulicienne (poste contractuel)

Résolution n° E-2021-72

- Modifier la résolution n° E-2021-53 en remplaçant la date d'entrée en fonction de Mme Amélie Thériault à titre de géomorphologue-hydraulicienne fixée le « 7 juin 2021 », par le « 14 juin 2021 ».
- Autoriser la directrice générale et trésorière à apporter les ajustements au contrat de travail à durée déterminée entre la Communauté métropolitaine de Québec et Mme Thériault, afin de donner plein effet à la présente résolution.

Référence : Rapport décisionnel du 17 juin 2021
Responsable : Direction générale – Ressources humaines

Adoptée à l'unanimité

Avis sur le Projet de règlement n° 415-05-2021 de la MRC de La Nouvelle-Beauce (activités agrotouristiques et qualité esthétique du paysage)

Résolution n° E-2021-73

- Informer la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) :
 - Que la Communauté métropolitaine de Québec est d'avis que le Projet de règlement n° 415-05-2021 adopté par la MRC de La Nouvelle-Beauce intitulé « Modification au règlement numéro 198-04-2005 et ses amendements relatifs au Schéma d'aménagement et de développement révisé – Dispositions relatives aux activités agrotouristiques et à la qualité esthétique du paysage » ne porte atteinte à aucune des stratégies et objectifs du Plan métropolitain d'aménagement et de développement;
 - Que le présent avis vaudra également pour le règlement final qui sera éventuellement adopté par la MRC de La Nouvelle-Beauce dans la mesure où celui-ci portera sur des objets similaires.
- Transmettre au MAMH copie du présent rapport décisionnel et des annexes l'accompagnant.

Référence : Rapport décisionnel du 17 juin 2021
Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée à l'unanimité

Avis sur le Règlement n° 316-2021 de la MRC de Lotbinière (Modifications de zones de réserves et de zones d'aménagement prioritaires à Dosquet)

Résolution n° E-2021-74

- Informer la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) que la Communauté métropolitaine de Québec est d'avis que les modifications proposées dans le Règlement n° 316-2021 adopté par la MRC de Lotbinière intitulé « Modifications de zones de réserves et de zones d'aménagement prioritaires à Dosquet » modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé ne portent atteinte à aucune des stratégies et objectifs du Plan métropolitain d'aménagement et de développement.
- Transmettre au MAMH copie du présent rapport décisionnel et des annexes l'accompagnant.

Référence : Rapport décisionnel du 17 juin 2021
Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée à l'unanimité

Avis sur le Règlement n° 318-2021 de la MRC de Lotbinière (Création d'une affectation industrielle hors périmètre d'urbanisation à Saint-Gilles)

Résolution n° E-2021-75

- Informer la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) que la Communauté métropolitaine de Québec est d'avis que les modifications proposées dans le Règlement n° 318-2021 adopté par la MRC de Lotbinière intitulé « Création d'une affectation industrielle hors périmètre d'urbanisation à Saint-Gilles » modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé ne portent atteinte à aucune des stratégies et objectifs du Plan métropolitain d'aménagement et de développement.
- Transmettre au MAMH copie du présent rapport décisionnel et des annexes l'accompagnant.

Référence : Rapport décisionnel du 17 juin 2021
Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée à l'unanimité

Zones inondables - Cartographie des milieux humides potentiels pour 15 bassins versants sur le territoire de la CMQ - Octroi de contrat

Résolution n° E-2021-76

- Octroyer à la firme AECOM le contrat pour la réalisation de la cartographie des milieux humides potentiels pour 15 bassins versants sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Québec, pour un montant de 88 543,78 \$ (taxes incluses), le tout en conformité avec la proposition technique et l'offre financière datées du 4 juin 2021 et la recommandation du comité de sélection.

Référence : Rapport décisionnel du 17 juin 2021
Certificat trésorerie : CT-2021-23
Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée à l'unanimité

Bordereau de dépenses

Résolution n° E-2021-77

Prendre acte du bordereau de dépenses, en date du 8 juin 2021, contenant les documents suivants :

- a) Listes des dépenses du 1^{er} au 31 mai 2021 (période 5).
- b) Liste des salaires versés aux élus et aux employés de la CMQ pour la période du 1^{er} au 31 mai 2021.
- c) Les dépenses Visa pour le mois d'avril 2021.

Référence : Bordereau de dépenses du 17 juin 2021
Responsable : Trésorerie

Adoptée à l'unanimité

Les résolutions E-2021-68 à E-2021-77, consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

(S) GUY DUMOULIN
PRÉSIDENT DE LA SÉANCE

(S) MYRIAM POULIN
SECRETAIRE CORPORATIVE